



Procuration Générale

Je soussigné, Chadérat, Joseph, Mayor
demeurant ru de trion. C 3a Lyon (Rhône)

Donne par la présente procuration générale
sans ma signature prise, pouvoir à ma
mère. Veuve Chadérat ne Thérèse Raffayon
propriétaire, domiciliée à Lyon rue de trion C 3.
que je constitue ma mandataire générale
et spéciale à l'effet de ce qui suit savoir
Procéder à la vente des Biens provenant
de la succession de mon père défunt Jean Baptiste

En quoi qu'ils consistent ou puissent consister
Les quels Biens sont situés au lieu dit à
la Borderie, C^{ne} de St Pierre Le Beau Creuse
Passer et Signer tous actes, de toutes
sommes reçues, donner bonne et valable
quittances, Et en cas de contestations
quelconques pour quelque cause que ce
soit, Constituer avoués et avocate
les révoquer en nommer d'autres, Donner
toutes assignations pour comparaitre
Devant tous tribunaux, obtenir tous
jugements, Les faire mettre à exécution
procéder à toutes saisies mobilières
ou immobilières. Convenir aussi prendre
tous arrangements amiables, et faire
dits biens en passer la vente au plus
grande valeur possible, en gageant

Pho
Lyon
1080 R^o 17, rue de la
Cathédrale, Lyon
Mère



Consistent ou puissent Consister.

Promettant avoir le tout pour agréable
et le ratifier comme de ratification
tout ce qui ne serait pas expressément dans
la présente procuration Générale.

Donné à Lyon le 11 Janvier
mil huit cent soixante deux
Bon pour procuration générale

Chadecar

En pour l'expédition de la signature

de ce document par M^r

Chadecar

En M^{re} le 11 Janvier 1872

Le Maire du 1^{er} Arrondissement de Lyon



Renier

VU LA PRÉFECTURE DU RHÔNE
POUR LA LÉGISLATION DE LA SIGNATURE
de M^r *Renier* en la qualité
par lui prise
Lyon le 12 Janvier 1872

POUR LE PRÉFET DU RHÔNE
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DÉLÉGUÉ



Renier